

Une de nos collaboratrices évoque le temps des précepteurs

Autor(en): **A.W.G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **37 (1949)**

Heft 763

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Cliche Mouvement Féministe

Adrienne JEANNET-NICOLET

présidente de l'Alliance de 1944 à 1949, une Neuchâtoise de Lausanne, qui continue à représenter le Comité de l'Alliance dans les commissions fédérales.

Merci !

en s'adressant à l'Assemblée, « nous formons, avec l'Alliance agrandie, une sorte de Parlement féminin ». Or, ce Parlement, qui invoque les principes fondamentaux de la Constitution fédérale, au préambule des statuts, doit s'en inspirer dans ces méthodes, il doit envoyer à son corps directeur des représentants de cantons plus nombreux. S'il veut obtenir la collaboration et la confiance de toutes les parties du pays, ne devrait-il pas profiter des 18 à 21 sièges qu'il peut offrir, pour s'enrichir de représentantes de régions plus variées ?

Le manque de temps a empêché de donner satisfaction sur ce point, on n'avait aucune proposition pour de très nombreuses régions et il était trop tard pour se mettre en quête. Le comité électoral n'y a mis aucun parti pris.

Il convient donc de tirer la leçon de cette expérience toute nouvelle : pendant les années qui viennent, il faudra s'efforcer de réveiller les régions qui n'ont pas pris conscience de leur responsabilité, les engager à susciter parmi elles des candidates prêtes à ce travail de dévouement au bien général et on leur fera place avec empressement. Souvenons-nous qu'en Suisse, notre richesse, notre force, notre stabilité équilibrée repose sur la variété de nos tempéraments nationaux, l'Alliance ne devrait-elle pas en profiter comme les autres corps responsables du pays ? A. W. G.

Pour être enregistré comme citoyen du monde, adressez-vous à Centre suisse d'enregistrement, Case Chauderon, 28, Lausanne.

DACTYLE-OFFICE
Odette PERNET
LAUSANNE St-Paul 14
TOUS TRAVAUX A PRIX MODÉRÉS



Publications reçues

Les hommes libres sur la terre libre, par Elisabeth Henri-Hayem. (Editions « L'Effort humain, Genève et Annemasse ».)

Ce livre évoque les origines et les étapes de la puissante démocratie américaine. Ce n'est pas une œuvre de juriste, mais une recherche passionnée de réponses aux préoccupations suscitées par le désarroi du monde contemporain qui voit se multiplier des mouvements fédéralistes de toutes provenances.

Le fondement des Unions, quel est-il ?

Dans ces « fresques américaines », l'auteur peint avec des couleurs franches, sans demi-teintes, l'épopée d'une poignée d'hommes chassés de leur patrie insulaire par les persécutions religieuses, d'hommes miséreux, frustrés, sans programme, mais animés d'une foi ardente et de la volonté inflexible de la vivre sans compromis.

Dans une langue colorée, pleine d'images d'une réelle beauté, l'auteur évoque les grands et les servitudes des « Pères-Pélerins », « aux vertus granitiques », et de leurs descendants luttant au milieu d'obstacles innombrables.

Où en sommes-nous aujourd'hui en Suisse dans la lutte contre l'immoralité ?

Coup d'œil rétrospectif.

A la fin du XIX^e siècle, comme au début du XX^e siècle, la prostitution était la source principale de la corruption sexuelle tant au point de vue moral que sanitaire. La réglementation, introduite par Napoléon, c'est-à-dire le contrôle et le traitement obligatoire par l'Etat des prostituées professionnelles, visait à assainir la prostitution, mais n'aboutit, dans tous les pays, qu'à des échecs : à côté de la prostitution réglementée florissait la prostitution « clandestine », les notions morales devenaient confuses — car, pensait-on, ce que règle l'Etat, doit être juste et bon ! Les conséquences de la réglementation — souvent désignées sous le nom de « double morale » — marquant la femme d'infamie et laissant l'homme irresponsable et impuni, sans examen et sans traitement obligatoire, sanctionnaient ainsi l'immoralité et un échec sanitaire. Des femmes et des hommes à l'esprit pénétrant s'efforcèrent d'abolir ce système (Abolitionnisme).

Des gens bien intentionnés, mais ignorants de la question, pensaient alors et pensent encore aujourd'hui, qu'on pourrait écarter les prostituées de leur métier par l'emprisonnement et la maison de travail et purifier ainsi l'atmosphère. Quelle erreur ! Quand des prostituées disparaissent par suite de maladie, d'âge ou de décès, des jeunes filles saines les remplacent. La prostitution est un marché sur lequel, comme sur tous les marchés, l'offre se règle sur la demande.

Evolution récente.

Au cours des dernières décades, les mœurs se sont modifiées : la prostitution recule devant la promiscuité, devant les relations sexuelles libres avec des partenaires changeants. Au cours de cette période, dans la plupart des pays européens et extra-européens, comme dans les cantons suisses, la réglementation, injuste et inefficace, a été abolie, la tenue des maisons de prostitution interdite. Genève fut le dernier canton à prendre cette mesure en 1925.

Le nouveau code pénal suisse, préparé de longue main, représente un grand progrès pour notre cause, car il établit l'égalité des sexes conformément aux conceptions modernes internationales. En ce qui concerne les infractions contre les mœurs, le Code pénal suisse punit le racolage, le trouble causé au voisinage, l'excitation des mineurs à la débauche. Il atteint les proxénètes, souteneurs, trafiquants de femmes, qui profitent de la prostitution ; dans ces cas la répression pourrait être, en général, plus sévère. La promiscuité ne peut être combattue sur le terrain du droit ; elle jouit donc de l'impunité comme la prostitution, quand elle évite les actes énumérés plus haut.

Le professeur Zürcher, l'un des artisans de ce grand-œuvre empreint d'esprit moderne qu'est le Code pénal suisse, motivait comme suit, en 1912, cette attitude :

1. Il est presque impossible de définir juridiquement la prostitution, les limites de la promiscuité sont floues.

2. Punir la femme et non pas l'homme serait injuste et l'essence de la prostitution ne serait même pas atteinte.

Cette conception répond à l'art. 4 de la Constitution fédérale : « Tous les Suisses sont égaux devant la loi ».

Les périodes de guerre de 1914-1918 et de 1939-1945 ont multiplié, même dans la Suisse épargnée, les relations sexuelles hors-mariage, surtout la promiscuité et répandu les maladies vénériennes, malgré de plus grandes facilités de traitement. Il ne faut pas perdre ces faits de vue quand on cherche à améliorer l'état de choses existant. Sur l'initiative de la Société suisse pour la lutte contre les maladies vénériennes, le Conseil fédéral a complété en janvier 1947, son arrêté du 20 avril 1943, prescrivant la déclaration des maladies transmissibles, en y introduisant une catégorie C comprenant les 3 maladies vénériennes. Un art. 5 bis spécifie que le médecin ne déclare que les cas (hommes ou femmes) dans lesquels les personnes atteintes refusent de se faire traiter ou interrompent leur traitement prématurément, ou les sources d'infection qui ne se laissent pas examiner. Il est heureux que la Suisse ne soit pas entrée dans la voie de la déclaration universelle et du traitement obligatoire, mais que chez nous ce soient seulement les insouciantes et les réfractaires qui soient touchés.

Conclusions.

Nous réprovoquons la « double morale » qui constitue une immoralité et rejetez toute forme de réglementarisme. Les maladies vénériennes ne peuvent être combattues efficacement que si l'on soigne tous les malades des deux sexes. On ne peut relever les conceptions morales en punissant les prostituées. Dans tout le travail social, nous allons aux malades et aux faibles avec compassion et dans l'intention de les secourir, mais non en les poursuivant pénalmente.

Notre tâche est la suivante :

Développer l'instruction sexuelle associée à l'éducation sexuelle et à l'appel au sentiment moral adressés aux deux sexes. Relever la conception du mariage et de la famille. Inculquer le respect de la femme. Favoriser la préparation au travail et à une profession.

La lutte contre tous les maux sociaux afin que les femmes ne soient pas contraintes à la prostitution par détresse économique, la lutte avant tout contre la pénurie de logements, l'abus de l'alcool.

L'assistance aux personnes en danger moral et à celles qui ont commis un faux pas. Rééducation, éducation au travail, par des personnes expertes et dans l'esprit de Pestalozzi, par « amour réfléchi ». Procurer un gîte et du travail aux femmes sortant de l'hôpital ou de prison.

Prendre soin des débiles, des psychopathes, des deux sexes, qui ne sont pas adaptés à la vie en liberté.

(Commission d'hygiène de l'Alliance des Sociétés féminines suisses.)

L'indépendance est conquise, la terre est libre ! Et l'homme est libre enfin par le triomphe de Lincoln, dont Mme Hayem donne un portrait d'une réelle grandeur.

Ce livre paraît à l'heure où d'autres hommes, fuyant les haines implacables et les persécutions innombrables, veulent être libres sur leur terre libre, mûs par la foi inébranlable dans le destin de leur peuple. Riche de pensée et de foi, il comporte un précieux enseignement. Tamara Hauchmann.

Lune rouge sur Marrakech. Roman, par Louis-G. Manegat. Edition Jeheber, Genève-Paris 1948.

Pages colorées où vit au moins autant que les personnages du roman, la capitale du Sud marocain avec ses souks, ses places, ses marchés, ses rues grouillant d'une population indigène, non loin du quartier européen, aussi moderne, aéré et riche que les quartiers arabe ou juif sont sordides, malodorants, mais pittoresques. Et au delà, ce sont les premiers contreforts du majestueux Atlas.

Les protagonistes évoluent dans ces divers décors. Kesma, figure centrale, fait usage de sa rare beauté et de sa fabuleuse richesse pour enchaîner à ses pieds les hommes qui l'intéressent, les amener à un paroxysme de passion et ensuite les quitter froidement sans l'ombre d'un scrupule.

Plus attachant est l'humble porte-faix arabe, Nairan, qui vit d'un bonheur intense sous le soleil ou à l'ombre des palmiers, au pied des fontaines ou en courses vagabondes dans la montagne, chérissant son indépendance, sa faculté de travailler pour vivre de presque rien ou de flâner des journées entières. Mais

Kesma, à côté de ses nombreuses et brillantes conquêtes, n'a de cesse qu'elle n'ait fait de Nairan aussi un esclave. Il se libérera sans l'oublier.

Un autre, devenu fou, guette sa vengeance.

La fin est dramatique.

M.-L. P.

Notes bariolées, par Emile Jaques-Dalcroze. Edition Jeheber.

Un livre que toutes les mères, les éducateurs et éducatrices devraient consulter, ce recueil d'extraits ou le créateur de la rythmique, remarquable pédagogue, a noté au jour le jour ses observations, ses idées, ses critiques, qui dépassent constamment le domaine spécial de la méthode par quoi il est devenu célèbre dans le monde entier, et de la musique en général.

C'est merveilleux de constater par la lecture de ce volume sans aucune prétention littéraire, à quel point Jaques-Dalcroze aime et comprend les enfants et avec quelle intelligence il met le doigt sur les erreurs qu'on commettait, qu'en certains cas on commet encore, à l'école et à la maison, dans le soin de leur éducation.

Par ce côté-là seul — sans parler des plus nombreuses pages consacrées aux disciplines qui lui sont spéciales — Jaques-Dalcroze, avec son dernier livre, retiendra certainement l'attention de nombreux lecteurs et lectrices, et ils y trouveront aussi (il est presque superflu de le dire) l'humour et le charme coutumiers du Maître.

M.-L. P.

L'Office privé des apprentissages de Genève

Il y a trente ans que fut fondé à l'Union des Femmes, l'Office privé des apprentissages, qui est un bureau de consultation pour les employeurs et pour les parents, et qui a son siège : Place de la Taconnerie, 10. La première secrétaire, Mme J. Guibert, lui donna une forte impulsion. Après avoir travaillé à ses côtés, la directrice actuelle, Mme Brustlein, a, par la suite, pris toute la charge de cet Office devenu indépendant. Cependant, dès 1926 le secrétariat des jeunes gens a été assumé successivement par MM. Dubois et Brustlein — très heureuse division du travail, supprimée il y a quatre ans, l'Office ne recevant plus la subvention que lui allouaient les autorités cantonales.

Les réceptions ont lieu quatre fois par semaine. L'interrogatoire porte sur les goûts et les dispositions des futurs apprentis et sur la situation de la famille, bien souvent triste : personnes désespérées, veuves, divorcées. On rencontre parmi les jeunes des caractères difficiles.

Chaque année la directrice de l'Office fait faire une composition dans les écoles afin de se rendre compte des aptitudes des élèves.

L'Office est en relations avec divers Départements. Il vit de diverses subventions dont la plus importante de Pro Juventute, et des cotisations de ses membres ainsi que de dons.

L'expérience a démontré de plus en plus la raison d'être, mieux encore, le besoin d'une institution si évidemment utile aux jeunes pour les orienter sagement vers une profession qui réponde à leurs aptitudes.

M.-L. P.

Séance de l'Union des femmes, 3 février.

VII^e Journée des Femmes neuchâtoises Dimanche 20 mars

10 h. Culte de Mme Grétilat, pasteur.

Les femmes et la paix économique et sociale, par Mme J. Carrard.

Rôle de l'esprit dans la vie quotidienne, par Mme Vuillemin.

Mlle Mettmüller parlera du « travail social dans les maisons hospitalières », et Mlle Renaud, d'un « atelier de tissage pour tuberculeux convalescents ».

45 professeurs
méthode nouvelle
programmes individuels
gain de temps

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

École LEMANIA
LAUSANNE

Une de nos collaboratrices évoque le temps des précepteurs

Il y a cent ans, combien de tremblantes institutrices, de doctes précepteurs suisses s'en allèrent sur les routes d'Europe — alors pratiques en tous sens — rejoindre des postes variés et lointains où l'éducation de jeunes élèves leur était confiée !

Ce destin qui fut celui de tant de nos grand-mères ou de nos grands-oncles, Mme Gagnebin l'a décrit avec bonheur dans son *Récit des aventures d'un enfant de 1848*, Alexandre Maurer son propre père. C'est un beau monument élevé à la mémoire d'un père, pour le centenaire de sa naissance, mais c'est en même temps un monument symbolique élevé à tous ceux qui ont honoré cette carrière éducative et qui ont porté dans le monde entier la renommée de la probité et de la conscience scientifique de nos compatriotes.

Sur ce thème, on aurait pu composer un ouvrage pédant et grave. Mme Gagnebin n'est pas tombée dans cette erreur ; s'attachant à la vie de son héros, elle l'a suivi de Schaffhouse, sa ville natale, en Allemagne, à Neuchâtel, où il fit ses premières armes de pédagogue, en Russie, en Autriche, en Angleterre... enfin à Genève, avant son installation à Lausanne où débute sa carrière universitaire et où il fonda sa famille. Chacune des étapes est placée sous l'invocation d'un prénom féminin, d'une femme dont l'influence joue à ce moment un rôle important ; à chaque étape aussi, le cadre diffère et, au travers de ces visions concrètes, nous voyons

Comment venir en aide aux sourds-muets ?¹

L'auteur de cette étude a fait un stage à l'Institut des sourds-muets à Genève, que dirige Mlle Graf.

Glanons un peu dans cet exposé clair et complet.

Autrefois on enseignait aux sourds-muets à articuler et à prononcer de petites phrases, mais on ne leur apportait aucun stimulant psychique. Il fallut trouver le moyen de les amener à s'épanouir. Les psychologues ont observé la manière dont la mère parle à l'enfant.

D'après la méthode Decroly, appliquée en Belgique depuis vingt-cinq ans, il faut commencer par la phrase, et commencer dès trois ans en consacrant les premières années à l'étude globale et à l'articulation, toutes les conceptions sensorielles des enfants étant globales.

Des efforts avaient été faits en vue de supprimer les gestes des sourds-muets; la psychologie nouvelle considère que ce langage instinctif permet à l'enfant de sortir de son isolement, et l'on a observé que l'enfant sourd-muet qui fait le plus de gestes est le plus vite développé; on a donc réintroduit cette manière de développement.

Mlle Hubacher parle avec de grands éloges de l'institution genevoise qui a pour directrice Mlle Graf. Celle-ci insiste sur le rôle de la mère qui doit écartier de l'éducation de son enfant infirme, pitié, tristesse ou la honte de ses gestes.

S'il est guidé avec affection et fermeté, il se sentira protégé. Le rendre indépendant, le traiter comme ses frères et sœurs, voilà ce qui importe, ainsi que tout moyen de communication qui le sorte de son isolement; qu'on lui apprenne à observer, à s'intéresser à l'action d'autrui, qu'on s'efforce de lui créer un milieu harmonieux, qu'on fournisse des aliments à l'intelligence de celui qui est entouré d'un silence perpétuel. Par une éducation précoce, on peut l'intégrer dans le monde. Il apprendra ainsi un métier manuel, le travail d'usine. Aux Etats-Unis par exemple, une industrie occupe 300 sourds-muets. Les arts appliqués peuvent aussi être à la portée de certains, et pour les plus intelligents, les études.

Observations: à Genève, on manque d'institutrices spécialisées; il serait bon qu'il y eût des stagiaires dans les instituts pour sourds-muets.

Divers vœux sont exprimés, telles une prolongation de la scolarité et aussi des encouragements financiers.

En Suisse romande, sauf à Genève, on ne sépare pas les enfants sourds-muets des autres. Il conviendrait cependant d'opérer une séparation pour les moins doués. Une bonne chose aussi serait pour les institutions spéciales d'échanger leurs expériences.

M.-L. P.

¹ Travail présenté pour Mlle Edith Hubacher, à l'Ecole d'études sociales de Genève (17 déc. 1948).

se forger un noble caractère et un chercheur dont la science fera autorité.

Ne croyez pas que ce livre soit un roman, quoique de nombreux épisodes en aient l'allure, ni une reconstitution historique, quoique que bien des pages se rattachent au genre, c'est un récit, comme le titre l'indique, où vous trouverez une peinture de notre pays, de ses habitants et des traits les meilleurs de leur caractère, une vivante synthèse des idées et des mœurs allemandes et romandes à une époque heureuse de notre histoire, époque qui a formé la Suisse d'aujourd'hui.

A. W. G.

M. Gagnebin-Maurer. *La part du destin. Récit des aventures d'un enfant de 1848.* Edition du Griffon. Neuchâtel.

DE-CI, DE-LA

Le 25 janvier, les organisations féminines anglaises ont célébré par une assemblée et un grand dîner de victoire, le rétablissement, le 1er janvier 1949, du droit qu'elles avaient perdu en 1870, de garder leur nationalité d'origine, lorsqu'elles épousent un étranger.

En Iran, le 21 janvier, une Journée de la Femme fut organisée pour célébrer le 13me anniversaire de la suppression du port du voile. Le soir, la Princesse Chamis Pahlevi, sœur du Shah, prononça un discours où elle défendit le principe des droits égaux pour les deux sexes. (*Women's International News.*)

XXII^e Journée des Femmes vaudoises

Changement de décor, pour cette XXII^eme journée; la Salle des XXII Cantons étant trop petite, il a fallu convoquer les participantes dans la grande salle du Comptoir; elles s'y trouveront plus de 700, jeudi, sous la présidence, le matin, de Mlle Fr. Fonjallaz, présidente de la Fédération vaudoise des Unions de femmes, l'après-midi, de Mme Kohli, vice-présidente de l'Association agricole des femmes vaudoises, à Bussigny s/Morges, qui a fait d'excellents débuts comme présidente.

Les organisatrices ont innové grandement, en préparant leur programme. Renonçant à des propos plus ou moins faciles, elles ont demandé à M. M. Pilet-Golaz, ancien président de la Confédération, de traiter un sujet ardu de la sociologie: «L'élite et la démocratie», à M. F. Porchet, président de l'Union suisse des Paysans, un sujet économique: «L'agriculture suisse et l'économie nationale». Il faut souligner avec quelle attention soutenue, avec quel intérêt ces sept cents femmes ont suivi les orateurs; il faut aussi les louer, ces orateurs, de n'avoir pas sous-estimé leur auditoire.

Le message du gouvernement vaudois a été apporté par M. P. Chaudet, qui a relevé que dans le cadre des lois existantes, l'apport féminin à la chose publique s'élargit. A leur contribution au patrimoine national, elles apportent leur sensibilité, leurs qualités propres, leur sens du foyer, ces étonnantes ressources dont elles ont fait preuve pendant la guerre. Elles affermissent le lien fédéral, elles forment les citoyens, elles secondent leurs maris et leurs fils, elles contribuent à faire un monde meilleur.

A ces compliments obligés, M. Pilet-Golaz a apporté les siens. C'est ainsi qu'on a appris

que les femmes n'ont pas besoin du bulletin de vote parce qu'il arrive que, pour se prononcer, M. Pilet-Golaz suit parfois les conseils de Mme Pilet-Golaz. Logique masculine; la logique féminine, elle, dit qu'il faut donner sa carte civique à Mme Pilet-Golaz. A part cela, M. Pilet-Golaz a présenté à ses auditrices une remarquable leçon sur la formation et la circulation des élites; il voit l'élite du pays dans ses classes gouvernantes (M. Pilet-Golaz, vous en fûtes!), et a souligné la valeur de notre démocratie — qu'il veut bien admettre incomplète — avec son droit de referendum et son sens des responsabilités. La liberté, les libertés ne peuvent qu'être accompagnées du sens aigu de ses responsabilités. (Tiens, c'est justement ce que disent les suffragistes!)

M. F. Porchet, président de l'Union suisse des Paysans, à l'aide de chiffres et de pertinentes considérations, a montré le rôle considérable de l'agriculture et de la classe paysanne dans l'économie nationale; on ne saurait oublier aujourd'hui les services rendus pendant la guerre par ce faible cinquième de la population qui a fourni tous nos besoins en pommes de terre, en viande, en produits laitiers et plus de la moitié de notre pain quotidien. L'agriculture contribue aussi, largement à assurer notre balance commerciale, elle est aussi industrie d'exportation. C'est la première de nos industries.

L'organisation de cette journée au Comptoir suisse posait une difficile et coûteuse question de ravitaillement. Des membres dévouées de l'Union des femmes ont cuit la soupe — et elle sentait bon! Elles ont préparé et servi le thé, après la partie familière, assumée par Mme Maillard et M. Imos (Montreux). S. B.

ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

Le nouveau comité, élu à l'Assemblée générale du 13 février dernier à Berne, s'est réuni pour la première fois à Zurich le 23 février.

Comme il comprend maintenant 18 personnes, il lui faut des locaux plus vastes qu'un salon privé ou que la jolie chambre de la Frauenzentrale. C'est à la gare, dans une des salles de réunion du buffet qu'eût lieu cette importante séance constitutive.

La nouvelle présidente, Mme Haemmerli-Schindler suit bien vite créer parmi les nouveaux membres et les anciens, une atmosphère de compréhension et de confiance, de service aussi, car il y a beaucoup de travail à accomplir et chacune s'est montrée heureuse d'en prendre sa part.

Pour des raisons diverses, plusieurs personnes s'étaient fait excuser: Mmes Hegg, Leuba, et Mlle Anna Martin.

La première question à résoudre fut celle du nom à imprimer sur le papier à lettres, annuaire du téléphone, pour le secrétariat. Afin de changer le moins possible, il fut décidé qu'en allemand ce sera: *Bund Schweizerische Frauenvereine: Frauen Sekretariat*, et en français: *Alliance de sociétés féminines suisses: Secrétariat féminin*. C'est long, mais c'est explicite. Le numéro du téléphone est: 051.342124.

Après avoir rapidement liquidé le travail de la dernière assemblée générale, le comité discuta longuement de la constitution de son bureau, qui, pour le moment, remplira le rôle de l'exécutif prévu par les statuts, pour les affaires courantes et tout particulièrement pour la gestion du secrétariat. Ont été élus: Mlle Elisabeth Nägeli, Winterthur, 1re vice-présidente.

Mme Cuenod de Mural, Burier, 2me vice-présidente.

Mlle Anna Martin, Berne, trésorière.

Mme B. Zürcher-Schelling, St-Gall, secrétaire des séances.

Les autres membres du bureau seront: Mlle Daschinger, Zurich, Mlle Dr Rickli, Zurich, Mme Kissel-Brutsky, Rheinfelden.

Mme Jeannot continuera à représenter l'Alliance dans de nombreuses commissions fédérales.

Mme le Dr Eder, présidente du C.I.F. annonça que la Suisse a donné son adhésion à l'Unesco, et que deux femmes font partie du comité. Il faut s'en réjouir.

Puis elle a annoncé qu'une réunion du

Le Synode de l'Eglise évangélique réformée du canton de Schaffhouse a pris la résolution de demander au Grand Conseil de proposer le suffrage féminin dans les questions ecclésiastiques.

Mme Katharina Waldisberg, poète et écrivain d'origine lucernoise, vient de mourir à Berne. Elle avait écrit, entr'autres «Das ferne Land», volume de contes naïfs, dont les héros sont des animaux.

Il s'agissait, à Chavornay, le 13 février, de décider si la commune devait faire des sacrifices financiers pour amener l'eau sous pression dans les cuisines, dans les jardins, dans les installations sanitaires. A qui a-t-on demandé son avis? Aux femmes, à celles qui nettoient, qui arrosent, qui lavent la vaisselle? Non, aux électeurs seulement. Ainsi le veut la loi. La loi doit être modifiée. S. B.

Union des Femmes

Dans sa séance de janvier, la section moudoise de l'Union des Femmes, que préside Mme Berdoz, a décidé l'organisation d'un cours d'éducation de l'enfant moderne. Mlle Paschoud, professeur à Lausanne, très au courant de la question, parlera des expériences faites dans ce domaine et des instructions qui en découlent. Ce cours sera donné en six séances. Il a débuté le vendredi 11 février à 20 h. au Café du Chemin de Fer, à Moudon.

comité exécutif du C.I.F. aura lieu à Lugano du 18 au 24 juin prochains. C'est un honneur pour notre pays, aussi les membres du comité acceptèrent-ils avec enthousiasme d'organiser ces journées au cours desquelles les femmes suisses auront l'occasion d'entendre des femmes éminentes de tous les pays d'Europe et d'outre-mer. Il y aura des séances de travail et des conférences publiques. L'Alliance espère que l'hospitalité des Tessinoises lui permettra d'inviter des femmes des pays voisins dont les Conseils Nationaux ne se sont pas encore reconstitués depuis la guerre.

Enfin Mlle Hanna Pestalozzi, présidente de l'Union des paysannes suisses (Wil), exposa les difficultés que rencontre actuellement l'écoulement de la récolte des pommes de terre. Les paysannes suisses qui, pendant la guerre, ont fait un gros effort pour ravitailler le pays sont lassées et découragées d'être souvent si mal comprises par les citadins. Dans ce domaine la collaboration doit être organisée, nous en reparlerons bientôt.

En l'absence de la trésorière, il ne fut pas possible de discuter finances, ce sera pour le mois prochain.

Dr R. G.

Aide et conseils aux futures mères

Le 11 février s'est tenue à la Brasserie du Crocodile, l'Assemblée annuelle d'Aide et conseils aux mères, dont le bureau de consultations est à la rue Rousseau. Mme Châtillon, présidente, donna lecture du rapport, puis Mme Calame parla de l'extension du travail de la layette éducative et des berceaux circulants. Après le rapport financier, du Dr Mégevan, on entendit Mme Favre donner ses impressions de six années d'activité au bureau de la rue Rousseau. Jugeant les 1036 cas dont elle eut à s'occuper, elle conclut qu'il serait nécessaire de rouvrir à Genève, un home pour les jeunes filles de 16 à 20 ans, qui ne possèdent pas de famille; ce home existait, c'était le Refuge, créé en 1869 et fermé faute de moyens en 1939. L'Aide aux mères aurait à résoudre moins de problèmes navrants si les jeunes filles isolées, livrées aux tentations, pouvaient être hébergées dans une maison dont l'atmosphère serait celle d'une véritable famille.

Cette suggestion, longuement discutée sous la direction de Mlle Dr Girod aboutit au vote d'une résolution, priant le comité de mettre ce projet à l'étude. Nous pouvons informer nos lectrices, que les études de ce projet ont très sérieusement commencé et que les personnes qui s'y intéresseraient matériellement ou financièrement peuvent s'inscrire au bureau d'Aide et conseils aux mères, 1, rue Rousseau.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

Liste d'ouvrages nouveaux:

La Varende. Les Gentilhommes	Fr. 5,85
J. Knittel. Le Commandant	» 5,—
Prince Poniatowski. D'un siècle à l'autre	» 7,—
Zsolt von Harsanyi. Rhapsodie hongroise	» 9,50
F. W. Caviezler.— Ne Demande pas Pourquoi	» 6,75
	Plus ICHA 4 %

chez
NAVILLE & C^{IE}
Rue Lévrier 5-7 - Passage des Lions

La Société Coopérative de Consommation de Genève

a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Tout pour économiser
LE GAZ
Cuisinières et réchauds
derniers modèles
Autociseurs - Grils „Melior“
Marmites à vapeur

E. Finax-Trachsel
Boulevard James-Fazy 6

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la

POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & C^{ie}
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15